



SAINTONGE

Décision n° 102BIS/2022
SC

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE

Extrait du registre de décisions du Président

(Modifie la décision n° 102/2022 visée en Sous-Préfecture le 11/02/2022
pour cause d'erreur matérielle)

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 24 : effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des services Antilles, Ecole des Arts, Pôle Nature de Vitrezay, Maison de la Forêt, Médiathèque, Maison de la Vigne et des saveurs, Parc des Labyrinthes Mysterra, Centre des congrès).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer un contrat de travail avec :

- Madame ROUSSEAU Élixa en tant qu'esthéticienne le 12 février 2022,
- Monsieur SANNA Adrien en tant qu'agent d'entretien du 14 au 27 février 2022,
- Madame GÉLIN Thamira en tant qu'agent d'entretien du 18 au 27 février 2022,
- Madame LACAVE Julie en tant qu'agent d'entretien du 19 au 20 février 2022,
- Madame RAPET Coralie en tant qu'agent d'entretien du 19 au 20 février 2022,
- Madame VANDENABEELE Méline en tant qu'agent d'entretien du 19 au 20 février 2022,
- Monsieur AUBERT Ludovic en tant que surveillant de baignade du 12 au 27 février 2022,
- Monsieur TEXIER Julien en tant que surveillant de baignade le 14 février 2022,
- Monsieur TAPON Hugo en tant que surveillant de baignade le 14 février 2022,
- Madame SMAGGHUE Françoise en tant que surveillante de baignade du 14 au 21 février 2022,
- Monsieur LASSERRE Fabien en tant surveillant de baignade du 19 au 27 février 2022,
- Monsieur MÉNAGÉ Jérémy en tant que surveillant de baignade du 21 au 27 février 2022,
- Madame MORCELET Marie en tant que surveillante de baignade du 21 au 27 février 2022,
- Madame RENAUX Sophie en tant surveillante de baignade du 22 au 27 février 2022,

Fait à Jonzac,

Le **21.FEV. 2022**

Le Président
Claude BELOT

Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge
7 rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex

Pour le Président empêché,
le Vice-Président,
M. Jean-Michel RAPITEAU

Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge

